

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

NOTE DE SYNTHÈSE



Nomination du secrétaire de séance –

N°1 CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 – Adoption

Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018.

Annexe 1

N°2 CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018 – Adoption

Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018.

Annexe 2

N°3 COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014 et de la délibération n°3 du 07 juin 2017, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Au regard de l'article L 2122-22 du CGCT le Conseil Municipal par sa délibération du 16 avril 2014 a délégué à M. Le Maire, une partie de ses attributions, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune ».

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, « le Maire rend compte des décisions signées par lui ou son représentant ».

Il est donné communication de ces décisions à l'assemblée municipale.

N°	Nature de l'Acte	Date de signature	Service	Dénomination	OBJET	Montant H.T	Durée	Date de Notification
Avenant n° 1 au marché 17/389	MP	05/04/2018	SERVICES TECHNIQUES	PORTELEC	Marché de réhabilitation école maternelle en centre socio-culturel - Lot n°2 : Electricité - Travaux supplémentaires sur la centrale incendie	Plus-value : 3.623,30€ HT montant initial : 30 190,23 € HT	6 mois	23/04/2018
248	CONV	15/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	OCCE ECOLE FORT DU BOIS	Mise à disposition de la cour, 3 préaux et bloc 1 - Kermesse	GRATUIT	26/06/2018	25/05/2018
250	LC	16/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ELAN LAGNY BASKET	Mise à disposition de matériel - Show basket US au Gymnase des Hauts de Lagny	GRATUIT	du 02/07/2018 au 06/07/2018	25/05/2018
251	LC	16/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOCIETE NAUTIQUE	Mise à disposition de matériel - 8ème rencontre inter écoles primaires de Lagny Paul Bert/Saint Joseph	GRATUIT	les 22/06/2018 et 03/07/2018	25/05/2018
252	LC	16/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LYS DEMETYS	Mise à disposition de l'Espace Charles Vanel - Gala	GRATUIT	02/06/2018	25/05/2018
254	LC	16/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	COMPAGNIE MUSIC HALL	Mise à disposition de l'Espace Charles Vanel - Spectacle "Notre Dame de Pris"	GRATUIT	26/05/2018	25/05/2018
260	MP	17/05/2018	PETITE ENFANCE	LA FERME DE TILIGOLO	Ferme - Multi accueil Les Touvents et Charpentier	575,00€ TTC	02/07/2018	29/05/2018
261	LC	18/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE BAC A PHOTOGRAPHIES	Mise à disposition de matériel - Seconde édition du Rallye Patrimonial	GRATUIT	du 25/06/2018 au 26/08/2018	25/05/2018
262	LC	18/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	JUNIOR ASSOCIATION ORC	Mise à disposition - Gymnase Thierry Rey - Jeux de rôles	GRATUIT	12, 23, 26 et 30/5 + 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23 et 30/6 + 4/7/18	25/05/2018
263	LC	18/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Anthony DESILLE	Mise à disposition - Galeries de l'Hôtel de Ville - Exposition	GRATUIT	du 18/05/2018 au 07/09/2018	25/05/2018

266	LC	18/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CAMG	Convention de mise à disposition de locaux - Bâtiment "Les Heurteaux"	GRATUIT	du 01/01/2018 au 01/01/2028	28/05/2018
273	SUB	24/05/2018	REGLEMENTATION	MARNE ET GONDOIRE ATHLETISME	Contrat de subventionnement	14.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	28/05/2018
274	MP	24/05/2018	ANIMATION	CIE LEZ ACCROS	Fête de la Marne - Animation d'escalade maritime - Square Paul Tessier	3.938,10 €	les 23 et 24/06/2018	31/05/2018
275	MP	24/05/2018	ANIMATION	AN'IMEZ VOUS	Fête de la Marne - Animation musicale avec le bateau guinguette - Bords de Marne	3.300,00 €	les 23 et 24/06/2018	02/06/2018
276	SUB	24/05/2018	REGLEMENTATION	HOCKEY SUBAQUATIQUE	Contrat de subventionnement	4.000,00 €	Jusqu'au 31/12/2018	28/05/2018
277	LC	25/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	A.CO.LA	Mise à disposition du TOTEM - Soirée annuelle	GRATUIT	du 27/10/2018 au 28/10/2018	28/05/2018
278	LC	25/05/2018	VIE EDUCATIVE	API DELAMBRE	Mise à disposition de la cuisine (réfrigérateur), la cour et les sanitaires - Fête de l'école	GRATUIT	08/06/2018	28/05/2018
279	MP	25/05/2018	CRECHE	OPERATEUR ECONOMIQUE	Intervention d'un médecin pédiatre dans des établissements collectifs accueillant des enfants de moins de 6 ans de la Ville	4.320,00 € TTC	de la notification au 31/12/2018	14/06/2018
Avenant n°1 à la convention 18/162	LC	28/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LAGNY ENSEMBLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN	Mise à disposition salle du rez-de-chaussée + cuisine du Foyer Alice Marin à la place de la salle du TOTEM - Réunion plénière	GRATUIT	29/09/2018	05/06/2018
280	LC	28/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	RESEAU GOSPEL	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale	GRATUIT	29/05/2018	05/06/2018
281	LC	15/05/2018	CABINET DU MAIRE	AL ANDALUS	Mise à disposition d'une parcelle au Parc des sports	GRATUIT	du 15 mai au 16 juin 2018	28/05/2018
282	LC	30/05/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE MATERNELLE LECLERC	Mise à disposition locaux scolaires - Préau et 2 classes du bas - Représentation des ateliers de danse aux parents	GRATUIT	16/06/2018	01/06/2018

283	LC	30/05/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE MATERNELLE HEURTEAUX	Mise à disposition locaux scolaires - Salle de sports - Exposition	GRATUIT	22/06/2018	01/06/2018
284	LC	30/05/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT	Mise à disposition locaux scolaires -Gymnase école du haut - Représentation danse et théâtre	GRATUIT	22/06/2018	01/06/2018
285	LC	30/05/2018	VIE EDUCATIVE	GROUPE SCOLAIRE LECLERC	Mise à disposition locaux scolaires - Préau, cour maternelle et élémentaire, classe 2, sanitaires, garderie et salle de restauration - Kermesse	GRATUIT	30/06/2018	01/06/2018
286	LC	30/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LAGNY DANSE PASSION	Mise à disposition Espace Charles Vanel - Gala de fin d'année	GRATUIT	15 et 16/06/2018	05/06/2018
287	SUB	30/05/2018	REGLEMENTATION	ASS SPORTIVE COLLEGE MARCEL RIVIERE	Contrat de subventionnement	1.200,00€	Jusqu'au 31/12/2018	31/05/2018
288	SUB	30/05/2018	REGLEMENTATION	UNION SPORTIVE LAGNY HANDBALL	Contrat de subventionnement	50.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	31/05/2018
289	SUB	31/05/2018	REGLEMENTATION	LA REGLE DE L'ART	Contrat de subventionnement	160,00€	Jusqu'au 31/12/2018	05/06/2018
290	LC	31/05/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CAMG	Convention de partenariat pour l'exposition annuelle des travaux de l'école des Beaux-Arts - Médiathèque G. Billy	GRATUIT	Du 06/07/2018 au 01/09/2018	19/06/2018
291	SUB	31/05/2018	REGLEMENTATION	L'ŒIL DU MONDE	Contrat de subventionnement	250,00€ en fonctionnemen t et 500,00€ en exceptionnel	Jusqu'au 31/12/2018	05/06/2018
292	SUB	31/05/2018	REGLEMENTATION	LA ROUE DES ARTS	Contrat de subventionnement	400,00€	Jusqu'au 31/12/2018	05/06/2018
293	SUB	01/06/2018	REGLEMENTATION	GEOFRANCILIENS	Contrat de subventionnement	100,00€	Jusqu'au 31/12/2018	06/06/2018
294	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition Maison des Associations - Assemblée Générale	120,00€	25/06/2018	11/06/2018
295	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	AFUL DOMAINE DE LA PEPINIÈRE	Mise à disposition Maison des Associations - Assemblée Générale	GRATUIT	20/06/2018	11/06/2018

296	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ENTRE CHAT	Mise à disposition Espace Charles Vanel - Spectacle "Aladin"	1.750,00€	30/06/2018	06/06/2018
297	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ECOLE ELEMENTAIRE LECLERC	Mise à disposition Espace Charles Vanel - Spectacle de fin d'année	GRATUIT	12/06/2018	06/06/2018
298	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION VIVRE LAGNY	Mise à disposition du Totem - Réunion	GRATUIT	07/06/2018	06/06/2018
299	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SEINE ET MARNE QUEBEC	Mise à disposition du Foyer Alice Marin - Soirée Québécoise - Assemblée Générale et conférence	GRATUIT	28/09 - 18/11 et 20/01/2019	06/06/2018
300	LC	01/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	HARMONIE FANFARE MUNICIPALE	Mise à disposition de matériel - Manifestation	GRATUIT	07/07/2018	08/06/2018
301	LC	04/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	TOUT'OUIE	Mise à disposition Maison des Associations - Séance d'initiation parents	GRATUIT	26/06/2018	11/06/2018
302	LC	04/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	US LAGNY HANDBALL	Mise à disposition de matériel - Organisation match et pot - 4 tables	GRATUIT	01/07/2018	08/06/2018
303	LC	04/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE	Mise à disposition de la salle du Conseil Municipal - Réunion	GRATUIT	22/06/2018	11/06/2018
304	LC	04/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE PARTI SOCIALISTE	Mise à disposition Maison des Associations - Réunion adhérents	GRATUIT	05/06/2018	11/06/2018
305	LC	04/06/2018	FONCIER	Particulier	Convention d'occupation précaire du domaine public - Mise en pâturage d'animaux de type chevaux et poneys - 8, rue du Chariot d'Or	GRATUIT	De la notification jusqu'au 24/02/2019	06/06/2018
307	LC	04/06/2018	FONCIER	CROIX ROUGE FRANCAISE	Convention d'occupation précaire du domaine public - Maison sise 17, rue Victor Hugo	GRATUIT	De la notification jusqu'au 31/12/2018	06/06/2018
308	LC	04/06/2018	FONCIER	ASSOCIATION MARNE ET GONDOIRE A VELO	Convention mise à disposition à une association - 2 garages sis boulevard Charpentier	GRATUIT	De la notification jusqu'au 10/04/2018	06/06/2018
310	SUB	04/06/2018	REGLEMENTATION	U.S.L. TENNIS CLUB	Contrat de subventionnement	22.500,00€	Jusqu'au 31/12/2018	06/06/2018

311	MP	04/06/2018	ANIMATION	SURMESURES PRODUCTIONS	Oasis 2018 - Cabanes dans les nuages - Défis de pirates - Lettres géantes - Ateliers créatifs - Le piano triporteur	15.724,00€ TTC	Du 18/07 au 19/08/2018	08/06/2018
312	MP	04/06/2018	ANIMATION	ANI'MEZ VOUS	Déambulation bateau guinguette - Fête de la Marne	3.300,00€ TTC	23 et 24/06/2018	08/06/2018
313	MP	04/06/2018	ANIMATION	S'CAPE SHOW	Oasis 2018 - Structures gonflables "L'Ile aux trésors" et "bateau pirate"	3.085,00€ TTC	Du 18/07 au 19/08/2018	07/06/2018
314	LC	04/06/2018	ANIMATION	MOV'DANSE	Oasis 2018 - Mise à disposition du square Foucher de Careil pour démonstrations et initiations de danses	GRATUIT	Jeudis 19 et 26/07/2018 et Jeudis 2 et 9/08/2018	11/06/2018
315	LC	05/06/2018	ECV	CAMG	Mise à disposition ECV	GRATUIT	8 et 9 juin 2018	11/06/2018
316	MP	05/06/2018	ANIMATION	LAURENCE MARET	Oasis 2018 - Spectacle de marionnettes "Guignol au zoo"	1.371,50€ TTC	Les 21/07 et 04/08/2018	16/06/2018
317	MP	05/06/2018	ANIMATION	AIRE 2 JEUX	Oasis 2018 - Mise à disposition de 6 trampolines	1.627.40€ TTC	Les 11 et 12/08/2018	14/06/2018
318	LC	05/06/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE ELEMENTAIRE LECLERC	Mise à disposition de locaux scolaires - Préau, cour et citystade - Kermesse	GRATUIT	30/06/2018	11/06/2018
319	SUB	08/06/2018	REGLEMENTATION	LAGNY PONTCARRE CYCLISME	Contrat de subventionnement	5.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	14/06/2018
320	MP	08/06/2018	ANIMATION	GET UP & TRAIN	Oasis 2018 - Activités fitness enfants à partir de 3 ans et adultes	1.000€ TTC	Les mercredis : 18 et 25/07/2018 et les dimanches : 22 et 29/08/2018	04/07/2018
321	MP	08/06/2018	ANIMATION	LUDOTHEQUE LA RIBAMBELLE	Oasis 2018 : Animation jeux (société, construction...)	2.555€ TTC	Du 18/07/2018 au 19/08/2018	18/06/2018
322	LC	08/06/2018	VIE EDUCATIVE	APE ECOLE DELAMBRE/PAUL BERT	Mise à disposition de scolaires - Sanitaires, la cour, préau et plateau - Kermesse	GRATUIT	29/06/2018	26/06/2018
323	LC	08/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	EGLISE PROTESTANTE BAPTISTE	Mise à disposition du Totem - Journée Multiculturelle	GRATUIT	10/06/2018	14/06/2018
324	LC	08/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES NOMADES	Mise à disposition de la Salle de la Gourdine - Friperies éphémères	GRATUIT	Les 01/07/2018 09/09/2018 et 07/10/2018	27/06/2018

325	SUB	08/06/2018	REGLEMENTATION	VIE LIBRE LA SOIF D'EN SORTIR	Contrat de subventionnement	300,00€	Jusqu'au 31/12/2018	14/06/2018
326	LC	11/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale résidence "Les Rives de Pomponne"	290,00€	25/06/2018	26/06/2018
327	LC	11/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE ROTARY CLUB	Mise à disposition Salons d'Honneur et galerie Nord - Réunion	GRATUIT	25/06/2018	25/06/2015
328	LC	11/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION VIVRE LAGNY	Mise à disposition du Totem - Réunion	GRATUIT	28/06/2018	26/06/2018
329	SUB	11/06/2018	REGLEMENTATION	LSM ESCRIME	Contrat de subventionnement	3.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	14/06/2018
330	LC	12/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition Maison des Associations - Assemblée générale	120,00€	27/06/2018	27/06/2018
331	LC	12/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LSM NATATION	Mise à disposition de matériel - 6 bancs	GRATUIT	17/06/2018	12/06/2018
332	MP	06/06/2018	COMMUNICATION	CMP	Marché de commercialisation et gestion des espaces publicitaires pour le magazine de Lagny sur Marne	paiement sur les recettes publicitaires avec un taux de réversion de 55%	A compter de la date de notification pour une durée de 12 mois ferme avec 3 reconductions tacites	06/06/2018
334	SUB	13/06/2018	REGLEMENTATION	APAPH	Contrat de subventionnement	1.200,00€	Jusqu'au 31/12/2018	14/06/2018
335	LC	13/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	APE DELAMBRE/PAUL BERT	Mise à disposition du Totem - Réunion organisation Kermesse	GRATUIT	27/06/2018	21/06/2018
336	LC	13/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ELEMENTAIRE LES HEURTEAUX	Mise à disposition Espace Charles Vanel - Spectacle de fin d'année	GRATUIT	19/06/2018	19/06/2018
337	MP	13/06/2018	ANIMATION	JAMIE PRODUCTIONS	Fête de la Musique - Square Foucher de Careil - Spectacle : ID TOUR	1.582,50€ TTC	22/06/2018	20/06/2018

338	MP	13/06/2018	ESPACE CHARLES VANEL	VICTORIE MUSIC	Spectacle : Alain Schneider en concert - Square Foucher de Careil	2.183,85€ TTC	23/06/2018	20/06/2018
Avenant n°1 à la convention 18/189	LC	13/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOCIMCO COPROPRIETES	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale "Résidence Le Pissaro" - Modification date initialement le 20/06/2018	170,00€	26/06/2018	27/06/2018
339	LC	13/06/2018	FONCIER	CERCLE GENEALOGIQUE DE LA BRIE	Mise à disposition 5 cour de l'Abbaye	GRATUIT	De la notification jusqu'au 31/05/2019	21/06/2018
340	SUB	14/06/2018	REGLEMENTATION	STE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE LAGNY	Contrat de subventionnement	1.800,00€	Jusqu'au 31/12/2018	20/06/2018
341	SUB	15/06/2018	REGLEMENTATION	ASS SPORTIVE COLLEGE 4 ARPENTS	Contrat de subventionnement	400,00€ en fonctionnement 255,00€ en exceptionnelle	Jusqu'au 31/12/2018	20/06/2018
342	SUB	15/06/2018	REGLEMENTATION	LSM NATATION	Contrat de subventionnement	8.500,00€	Jusqu'au 31/12/2018	20/06/2018
343	LC	19/06/2018	FONCIER	AMICALE DES RETRAITES DU PERSONNEL DE LA MAIRIE	Mise à disposition 5 cour de l'Abbaye	GRATUIT	De la notification jusqu'au 31/05/2019	27/06/2018
344	MP	19/06/2018	ANIMATION	LE MANIFESTE COLORE	Fête de la Marne - Installation aquatique à partir de ballons gonflés à l'hélium	1.870€ TTC	24/06/2018	21/06/2018
345	LC	19/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA/GIEP	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale	170,00€	03/09/2018	26/06/2018
346	LC	19/06/2018	VIE EDUCATIVE	ELEMENTAIRE JEAN MACE	Mise à disposition de la cour, les sanitaires extérieurs et le gymnase	GRATUIT	29/06/2018	26/06/2018
347	LC	19/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOGIMCO COPROPRIETES	Mise à disposition le Totem - Assemblée Générale Résidence Honoré de Balzac	120,00€	02/07/2018	26/06/2018
348	LC	19/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION ROSELAND	Mise à disposition de matériel - Chaises, tables.. Web serie Roseland	GRATUIT	Du 30/06/2018 au 23/07/2018	19/06/2018
349	MP	20/06/2018	ANIMATION	JOY FLEURS CREATUIBS	Fête de la Marne - - Square Foucher de Careil - Ateliers d'art floral	120,00 € TTC	24/06/2018	26/06/2018

350	MP	20/06/2018	ANIMATION	GLAM ORCHESTRA	Bal d 13 juillet 2018 - Groupe musical - Cours de l'école Delambre	3.778 € TTC	13/07/2018	26/06/2018
351	SUB	15/06/2018	REGLEMENTATION	LES RANDONNEURS DE LAGNY MARNE ET GONDOIRE	Contrat de subventionnement	300,00€	Jusqu'au 31/12/2018	26/06/2018
353	SUB	25/06/2018	REGLEMENTATION	CENTRECHANGE	Contrat de subventionnement	1.800,00 €	Jusqu'au 31/12/2018	29/06/2018
354	LC	26/06/2018	VIE EDUCATIVE	ECOLE ELEMENTAIRE LECLERC	Mise à disposition du préau de l'école pour un pot de départ	GRATUIT	03/07/2018	02/07/2018
355	LC	26/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	MOVE AND SILLAT	Mise à disposition - Parc des Sports - Gymnase Guy Kappes - Animation sportive pour l'école des Managers de la Chambre des Commerces d'Ile de France	GRATUIT	04/07/2018	02/07/2018
356	SUB	26/06/2018	REGLEMENTATION	BOX'IN LAGNY	Contrat de subventionnement	2.300,00 €	Jusqu'au 31/12/2018	29/06/2018
Avenant n°1 au contrat 17/127	MP	26/06/2018	INFORMATIQUE	INTRINSEC	Contrat de maintenance logiciel ZIMBRA - Avenant de transfert à CLOUD TEMPLE	Montant inchangé	Jusqu'à la fin du contrat	03/07/2018
357	LC	26/06/2018	SPORTS	REGION IDF LYCEE VAN DONGEN LYCEE SAINT LAURENT	Convention dispositif régional à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs mis à disposition des lycées	*	20 ans à compter de la notification	09/07/2018
358	LC	28/06/2018	VIE EDUCATIVE	OCCE ECOLE ELEMENTAIRE J. MACE	Mise à disposition préau, cour et WC de l'école pour une exposition et échographie	GRATUIT	05/07/2018	02/07/2018
359	SUB	28/06/2018	REGLEMENTATION	CLUB INFORMATIQUE DE LAGNY	Contrat de subventionnement	2.700,00€	Jusqu'au 31/12/2018	29/06/2018
360	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	DA SILVA	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 1 : Gros œuvre - Maçonnerie - Plâtrerie - Sols durs	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018

361	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	VIGIER	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 2 : Menuiserie intérieure - Agencement	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018
362	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	SANIDEAL	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 3 : Plomberie - CVC	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018
363	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	LEBRUN	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 4 : Electricité courant fort - Courant faible	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	07/06/2018
364	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	A.F.D.	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 5 : Menuiseries extérieures - Occultations	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018
365	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	AZUR PEINTURE	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 6 : Peinture - Sols souples	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018
366	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	J.M.C	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 7 : Charpente - Couverture - Etanchéité	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018
367	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	PELUGLASS	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 8 : Vitrerie - Miroiterie	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	06/06/2018
368	MP	29/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	C.R.M.	Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 9 : Clôture - Fermetures extérieures - Serrurerie	Sans montant mini et maxi	De la notification pour 1 an et renouvelable 3 fois	07/06/2018
369	MP	23/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	LEGENDRE FRERES	Marché de création d'une entrée et d'une classe à l'école maternelle Orme Bossu - Lot 1 : Clos et couvert	314.085,00€	4 mois à compter de la notification de l'OS	23/05/2018
370	MP	23/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	LUMAGE	Marché de création d'une entrée et d'une classe à l'école maternelle Orme Bossu - Lot 2 : Electricité	7.969,10€	4 mois à compter de la notification de l'OS	23/05/2018
371	MP	23/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	VIGIER	Marché de création d'une entrée et d'une classe à l'école maternelle Orme Bossu - Lot 3 : Menuiserie intérieure	11.213,76€	4 mois à compter de la notification de l'OS	23/05/2018

372	MP	06/06/2018	SERVICES TECHNIQUES	I.T.G.	Marché de création d'une entrée et d'une classe à l'école maternelle Orme Bossu - Lot 4 : Faux plafonds	7.573,10€	4 mois à compter de la notification de l'OS	07/06/2018
373	MP	23/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	LA LOUISIANE	Marché de création d'une entrée et d'une classe à l'école maternelle Orme Bossu - Lot 5 : Plomberie -Chauffage	12.406,30€	4 mois à compter de la notification de l'OS	23/05/2018
374	MP	23/05/2018	SERVICES TECHNIQUES	AZUR PEINTURE	Marché de création d'une entrée et d'une classe à l'école maternelle Orme Bossu - Lot 6 : Peinture - Revêtement de sols - Occultation	12.973,11€	4 mois à compter de la notification de l'OS	23/05/2018
375	SUB	28/06/2018	REGLEMENTATION	SEINE ET MARNE QUEBEC	Contrat de subventionnement	1.800,00 €	Jusqu'au 31/12/2018	29/06/2018
376	SUB	28/06/2018	REGLEMENTATION	ALCOOL ASSISTANCE	Contrat de subventionnement	300.00 €	Jusqu'au 31/12/2018	29/06/2018
377	LC	28/06/2018	RAM	CAMG	Convention de partenariat - Service commun de la Lecture Publique	GRATUIT	de la notification pour 1 an - renouvelable 3 fois	02/07/2018
378	LC	28/06/2018	ANIMATION	SOLEIL LATINO	Mise à disposition kiosque Square Foucher de Careil – démonstration zumba training - OASIS	GRATUIT	11/08/2018	02/07/2018
379	SUB	29/06/2018	REGLEMENTATION	RELIAGE	Contrat de subventionnement	9.677,84€	Jusqu'au 31/12/2018	04/07/2018
380	SUB	29/06/2018	REGLEMENTATION	CHŒUR DE LA GONDOIRE	Contrat de subventionnement	1.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	04/07/2018
381	SUB	29/06/2018	REGLEMENTATION	1ERE CIE D'ARC DE LAGNY	Contrat de subventionnement	3.500,00€	Jusqu'au 31/12/2018	04/07/2018
382	SUB	29/06/2018	REGLEMENTATION	ELAN LAGNY BASKET	Contrat de subventionnement	13.500,00€	Jusqu'au 31/12/2018	04/07/2018
383	LC	29/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	HOCKEY SUBAQUATIQUE	Mise à disposition Gymnase T. Rey - Assemblée générale	GRATUIT	02/07/2018	29/06/2018
384	MP	29/06/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES RENCONTRES MUSICALES EN LORRAINE (RML)	Prestation de service pour l'organisation et la prise en charge du concours international de piano à Lagny	25.000,00€ HT	1 an à compter de la notification	05/07/2018

386	MP	02/07/2018	ANIMATION	JACQUES COUTURIER ORGANISATION	Spectacle pyrotechnique du 13/07/2018	15.000,00€ TTC	13/07/2018	06/07/2018
387	LC	02/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOGIMCO COPROPRIETES	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale Résidence Clos de la Marne	120,00€	03/07/2018	06/07/2018
388	LC	03/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	MOV'DANCE	Mise à disposition du TOTEM - Soirée et après-midi dansants	GRATUIT	du 15/09/2018 au 16/09/2018	06/07/2018
389	LC	03/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONTENOY IMMOBILIER	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale Domaine de l'Abbatiale	170.00 €	04/07/2018	06/07/2018
390	MP	27/06/2018	REGLEMENTATION	CAMG	Convention de groupement de commandes - Travaux pour la réalisation d'un pôle solidaire	*	De sa notification jusqu'à l'exécution de l'ensemble des prestations	03/07/2018
391	MP	27/06/2018	REGLEMENTATION	CAMG	Convention de prise en charge financière de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement par la CAMG d'un pôle solidaire sur la Commune de LAGNY-sur-MARNE	Lagny-sur-Marne : 86,98% CAMG : 13,02%	Durée du marché de maîtrise d'œuvre soit jusqu'à réception des ouvrages	03/07/2018
392	LC	04/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTI SOCIALISTE	Mise à disposition du TOTEM - Réunion des adhérents	GRATUIT	10/07/2018	06/07/2018
393	LC	04/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE CLOS DE LA PEPINIERE	Mise à disposition de matériel - Fête des voisins	GRATUIT	du 07/09/2018 au 10/09/2018	06/07/2018
394	LC	06/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES	Mise à disposition - Espace Charles Vanel - Semaine d'aide aux aidants	GRATUIT	02/10/2018	10/07/2018
395	SUB	06/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES AMIS DES ANCIENS DE LAGNY SUR MARNE	Contrat de subventionnement	650,00€	Jusqu'au 31/12/2018	10/07/2018
396	SUB	09/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	OCCE COOPERATIVE DE LA SEGPA COLLEGE 4 ARPENTS	Contrat de subventionnement	1.450,00€	Jusqu'au 31/12/2018	10/07/2018
397	SUB	09/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES VOLANTS DE LAGNY	Contrat de subventionnement	2.000,00€	Jusqu'au 31/12/2018	10/07/2018

398	MP	25/06/2018	SERVICES TECHNIQUES	EDGAR'S FILING	Marché de prestation de déménagement et d'emménagement de mobiliers scolaires	21.210,00€ HT	2 mois	28/06/2018
399	MP	12/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	KI M'AIME ME SUIVE	Spectacle : Olivier de Benoist - 0/40	12.718,87€ TTC	30/11/2018	18/07/2018
Avenant n°1 au contrat 17/431	MP	22/06/2018	SERVICES TECHNIQUES	DERICHEBOURG ENERGIE	Avenant au marché de réhabilitation et extension l'école maternelle Fort du Bois	5.522,76€ TTC en plus-value montant initial : 58.272,97 € V1 : 1.926,93 € V2 : 1.627,22 €	Jusqu'à la fin du marché	03/07/2018
Avenant n° 1 à la convention 12/007	MP	12/07/2018	DIRECTION GENERALE	PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE	Complément à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité		*	06/08/2018
400	LC	13/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	AVF PAYS DE LAGNY	Mise à disposition du TOTEM - AG et pot d'accueil + soirée dansante Beaujolais	GRATUIT	le 18/10/2018 et du 16/11/18 au 17/11/18	17/07/2018
401	LC	05/07/2018	DIRECTION GENERALE	VILLE DE LAGNY/VILLE DE ST THIBAULT DES VIGNES	Mise à disposition du Gymnase Leclerc dans le cadre de l'accueil de Roms à la suite du démantèlement du camp illicite sur la Commune de Saint-Thibault-des-Vignes	GRATUIT	Du 17/07/2018 au 31/07/2018	13/07/2018
403	MP	24/04/2018	DIRECTION DU PATRIMOINE	ETUDES ET COORDINATIONS	Marché similaire prestation AMO pour les opérations ouvrages des bâtiments	Montant max 160.000€ HT	1 an et 3 reconductions	04/05/2018
Avenant n°1 au marché n° 18/065	MP	29/06/2018	SERVICE TECHNIQUES	PIAN ENTREPRISE	Marché de déconstruction du Centre de Loisirs Les Tillet - Lot 1 - Désamiantage et déconstruction	6.745,00€ TTC en plus-value montant initial : 98.259,62€	Jusqu'à la fin du marché	09/07/2018
Avenant n°1 au contrat 18/051	LC	18/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SGS AUTOMOTIVE SERVICES	Mise à disposition Maison des Associations - et une salle au Totem - Code de la Route - planning du 2ème semestre	65€ par mise à disposition	De juillet 2018 à décembre 2018	23/07/2018
404	LC	19/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LOISIRS ET CULTURE A BEAU SITE	Convention d'occupation "Local Beau Site" - Saison 2018/2019	GRATUIT	de la notification au 31/08/2019	23/07/2018

405	MP	19/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	VAL PRODUCTIONS CONSEIL	Spectacle : TUTU	13.323,38€ TTC	06/10/2018	23/07/2018
406	LC	19/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ELAN LAGNY BASKET	Mise à disposition du Gymnase Hts de Lagny Tournoi préparation séniors garçons	GRATUIT	Les 01 et 09/09/2018	23/07/2018
408	LC	04/07/2018	DIRECTION GENERALE	SCCV	Convention mise à disposition anticipée parking public - Rue Lallemand/rue d'Orgemont - Rue des Tanneurs	*	A compter du 04/07/2018	23/07/2018
409	MP	23/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	ORANGE	Convention pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des communications électroniques à très haut débit en fibre optique	Voir convention	25 ans à compter de la date de signature	30/07/2018
410	LC	24/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	Particulier	Mise à disposition du TOTEM - Anniversaire	410.00 €	du 08/09/2018 au 09/09/2018	27/07/0018
411	LC	24/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES RANDONNEURS DE LAGNY MARNE ET GONDOIRE	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale	GRATUIT	le 12/10/2018	27/07/2018
412	SUB	24/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	CLUB DES P'TITS LOUPS	Contrat de subventionnement	2.800,00€	Jusqu'au 31/12/2018	27/07/2018
413	MP	18/07/2018	COMMUNICATION	GROUPE DES IMPRIMERIES MORAULT	Marché d'impression - Lot 1 : Impression numérique et offset	Montant maximum : 250.000,00€ TTC/an	1 an à compter de la notification et reconductible 3 fois	20/07/2018
414	MP	18/07/2018	COMMUNICATION	DUPLIGRAFIC	Marché d'impression - Lot 2 : Impression grand format	Montant maximum : 30.000,00€ TTC/an	1 an à compter de la notification et reconductible 3 fois	20/07/2018
415	MP	18/07/2018	COMMUNICATION	LUQUET DURANTON	Marché d'impression - Lot 3 : Papier et enveloppes à entête	Montant maximum : 15.000,00€ TTC/an	1 an à compter de la notification et reconductible 3 fois	20/07/2018
416	MP	20/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	SALIN ARCHITECTURE	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la Police Municipale	82.500,00€ HT prévisionnel	1 an	20/07/2018
417	MP	02/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	REFLEX SIGNALISATION	Marché de fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale	Sans minimum et 250.000€ HT maximum/an	1 an à compter de la notification et reconductible 3 fois	09/07/2018

Avenant n°1 au marché 18/417	MP	12/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	REFLEX SIGNALISATION	Avenant n° 1 : modification du SIRET et de l'adresse postale	*	Jusqu'à la fin du marché	23/07/2018
418	LC	27/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA CROIX ROUGE FRANCAISE	Mise à disposition du TOTEM - Réunion	GRATUIT	05/09/2018	31/07/2018
419	LC	27/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	VIVRE LAGNY	Mise à disposition du TOTEM - Réunion	GRATUIT	12/09/2018	31/07/2018
420	LC	27/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ACMS	Mise à disposition du TOTEM - Réunion	205.00 €	23/11/2018	31/07/2018
421	LC	27/07/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	AMICALE DES LOCATAIRES BEAU SITE	Convention d'occupation "Local Beau Site" - Saison 2018/2019	GRATUIT	de la notification au 31/08/2019	31/07/2018
422	MP	25/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	BATI-MAYA	Marché de réhabilitation école élémentaire Jean Macé - Lot 18 : Désamiantage	78.126,00€ HT	2 mois à compter de l'OS	31/07/2018
425	MP	30/07/2018	REGLEMENTATION	PROTECTAS	Contrat d'étude et de conseil en assurance	5.750,00€ HT	Jusqu'au 31/10/2018	31/07/2018
426	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
427	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	170.00 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
428	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	170.00 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
429	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	170.00 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
430	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	170.00 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
431	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
432	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
433	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018

					28 chemin Bouillons			
434	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	170.00 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
435	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
436	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
437	LC	01/08/2018	FONCIER	Particulier	Convention de mise à disposition de jardins familiaux - entre 18 et 28 chemin Bouillons	127.50 €	de la notification au 31/12/2019	03/08/2018
438	MP	26/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	AGENCEMENT TRAVAUX BATIMENT	Rénovation du dojo Guy Kappès - Lot 1 : Maçonnerie	Tranche ferme : 74.718€ HT Tranche optionnelle : 4.905€ HT	1 mois à compter de la notification	31/07/2018
439	MP	26/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	PATTOU	Rénovation du dojo Guy Kappès - Lot 2 : Plomberie	13.808,02€ HT	1 mois à compter de la notification	01/08/2018
440	MP	26/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	E.T.M.	Rénovation du dojo Guy Kappès - Lot 3 : Electricité	Tranche ferme : 2.285,98€ HT Tranche optionnelle : 5.107,19€ HT	1 mois à compter de la notification	31/07/2018
441	MP	26/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	OCTAFER	Rénovation du dojo Guy Kappès - Lot 4 : Faux-plafonds	Tranche ferme : 4.260,00€ HT Tranche optionnelle : 18.218,00€ HT	1 mois à compter de la notification	31/07/2018
442	MP	26/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	VIGIER	Rénovation du dojo Guy Kappès - Lot 5 : Menuiseries	7.113,95€ HT	1 mois à compter de la notification	31/07/2018
443	MP	26/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	E.M.A.	Rénovation du dojo Guy Kappès - Lot 6 : Peinture - Revêtements de sols	Tranche ferme : 11.666,67€ HT Tranche optionnelle : 2.958,33€ HT	1 mois à compter de la notification	31/07/2018
444	LC	06/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SYNDIC RESIDENCE KER KLEGUER	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale de la copropriété à Lannion (22300)	290.00 €	05/10/2018	07/08/2018

445	LC	06/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ATELIER GUY ANNE	Mise à disposition - Galeries de l'Hôtel de Ville - Exposition	GRATUIT	du 12/09/2018 au 26/10/2018	07/08/2018
446	MP	06/08/2018	SERVICE TECHNIQUES	LEASEPLAN France	Contrat de location longue durée d'un véhicule	16.635,84 TTC	de la notification au 07/08/2022	08/08/2018
Avenant n°1 au contrat 17/522	LC	06/08/2018	REGLEMENTATION	SAGS	Exploitation parkings clos du stationnement payant sur voirie - Avenant n°1 : Technique			08/08/2018
447	LC	09/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	VILLE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES	Convention de coopération entre collectivités territoriales - mutualisation école Beaux-Arts		de la notification à la fin année scolaire 2021	13/08/2018
448	MP	13/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	AVRIL EN SEPTEMBRE	French Touch Made in Germany - Serres municipales, allée des Tilleuls et Gymnase des Hauts de Lagny	5.477,56 € TTC	les 15 et 16/09/2018	28/08/2018
449	LC	14/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	UNAFORMEC ILE DE FRANCE	Mise à disposition du TOTEM - Réunion des professionnels de santé du canton	GRATUIT	25/09/2018	20/08/2018
450	LC	17/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ACPPDL	Mise à disposition - Maison des Associations Conseil d'administration	GRATUIT	14/09/2018	20/08/2018
451	LC	17/08/2018	FONCIER	CROIX ROUGE FRANCAISE	Mise à disposition - Logement 1er étage gauche - 10 place d'Alnwick	GRATUIT	de la notification au 31/05/2019	20/08/2018
452	LC	17/08/2018	FONCIER	AMIS DU MUSEE ET DU PATRIMOINE DE LAGNY	Mise à disposition - Local 1er étage - 5 cour de l'Abbaye	GRATUIT	de la notification au 31/05/2019	20/08/2018
454	LC	21/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOCIETE NAUTIQUE	Mise à disposition de matériel - Randonnée nationale	GRATUIT	06/10/2018	30/08/2018
455	LC	21/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN	Mise à disposition de matériel - Elections du personnel	GRATUIT	du 05/12/2018 au 07/12/2018	30/08/2018
458	LC	28/08/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE (AIP)	Mise à disposition Salle 20 en Mairie et salles 113 et 213 à la Maison des Associations	GRATUIT	Mairie les Lundis et les mercredis et jeudis Maison des Associations - De la notification jusqu'au 27/06/2019	04/09/2018
Avenant n°1 au marché	MP	30/07/2018	SERVICES TECHNIQUES	T.R.D.	Avenant n° 1 : Construction d'un club house et de vestiaires de rugby - Lot 1 : Construction de	Plus-value : 38.525,00€ HT montant initial : 539.153,00 € HT	Jusqu'à la fin du marché	03/08/2018

17/370					bâtiments modulaires neufs			
465	MP	23/08/2018	VIE EDUCATIVE	TEAMEX	Marché de nettoyage des locaux et des vitres Lot 1 : Nettoyage des locaux	Partie forfaitaire Tranche ferme 62.830,38€ HT Tranche Opt 1 10.093,20€ HT Tranche Opt 2 10.093,20€ HT Partie à BC : Maxi 50.000€ HT	De la notification au 01/09/2019 et 3 reconductions	29/08/2018
466	MP	23/08/2018	VIE EDUCATIVE	SN PERFECT	Marché de nettoyage des locaux et des vitres Lot 2 : Nettoyage des vitres	Partie forfaitaire Tranche ferme : 16.008,36€ HT Tranche Opt 1 : 315,60€ HT Tranche Opt 2 : 432,00€ HT Partie à BC : Maxi 5.000€ HT	De la notification au 01/09/2019 et 3 reconductions	28/08/2018

NATURE DE L'ACTE :

MP : Marché Public **LC** : Louage de chose **CV** : Convention passée en vertu d'une délibération spécifique **SUB** : Subvention
DSP : délégation de service public

Il est également communiqué la non reconduction des lots suivants concernant le marché de denrées alimentaires :

- N° 18214 Lot 1 : Viande - DAVIGEL
- N° 18219 Lot 6 : Surgelés- DAVIGEL
- N° 18222 Lot 9 : Epicerie – MISA DIFFUSION
- N° 18223 Lot 10 : Salades composées- DAVIGEL

Ces lots seront relancés pour une nouvelle attribution à la date anniversaire de la première année et ce, en accord avec la contrôle de légalité en raison d'une erreur matérielle de calcul lors de l'analyse des offres.

N°4 COMMUNICATION - Avis de la Chambre Régionale des Comptes – Rejet d'une demande d'inscription d'une dépense

En application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du Code des Juridictions Financières et de l'article L. 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Ile-de-France a été saisie le 23 avril 2018 par l'Association des Elus de L'Opposition (AELO) en vue d'une demande d'inscription au budget de la Ville d'une dépense de 2 400 €.

La Chambre Régionale des Comptes rappelle les principes d'achat public et considère que la dépense ne revêt pas de caractère obligatoire étant donné l'absence de contrat entre la ville et l'association. Ainsi la Chambre Régionale des Comptes ne met pas en demeure la collectivité d'inscrire ladite dépense au budget.

Conformément à l'article L. 1612-19 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de cet avis.

A la suite de ce Conseil Municipal, cet avis sera communicable aux tiers et publié par la chambre sur le site internet des juridictions financières (Article R. 1612- 14 du CGCT).

Annexe 3

N°5 COMMUNICATION - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable pour l'année 2017

Conformément aux articles D 2224-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport comporte deux parties :

- L'une technique et qualitative,
- L'autre financière relative au prix de l'eau assortie d'indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport annuel 2017.

Annexe 4

N°6 COMMUNICATION - Bilan d'activité 2017 et compte administratif 2017 du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des REsidus Ménagers (SIETREM)

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et notamment à son article L.5211-39, le bilan d'activité 2017 et le compte administratif 2017 du SIETREM sont présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des documents relatifs à l'année 2017.

Annexes 5 et 6

N°7 AFFAIRES FINANCIERES - Actualisation et création d'autorisations de programme et crédit de paiement du budget principal (AP/CP)

La Commune gère ses grandes opérations d'investissement par la technique comptable des autorisations de programme / crédits de paiement.

Véritable instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Ainsi, elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits, aide à mieux planifier les procédures administratives. Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

La note propose une actualisation des crédits de paiement au regard des réalisations budgétaires et la création d'une autorisation de programme pour la création d'un terrain synthétique de football.

PROGRAMME 102 - EXTENSION DE L ECOLE JEAN MACÉ						
	Autorisation de programme		Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
DÉPENSES ACTUELLES	2 850 000 €		370 000 €	2 480 000,00 €		
ÉVOLUTION PROPOSÉE	- €	-	70 000 €	70 000,00 €		
DÉPENSES PROPOSÉES	2 850 000 €		300 000 €	2 550 000,00 €	- €	- €
RECETTES (subventions, FCTVA, Autofinancement)	2 850 000 €		300 000 €	2 550 000,00 €	- €	- €

PROGRAMME 103 - REHABILITATION DU BATIMENT DE LA POLICE MUNICIPALE				
	Autorisation de programme		Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
DEPENSES ACTUELLES	1 330 000 €		250 000 €	1 080 000,00 €
EVOLUTION PROPOSÉE	- €	-	170 000 €	170 000,00 €
DEPENSES PROPOSÉES	1 330 000 €		80 000 €	1 250 000,00 €
RECETTES (subventions, FCTVA, Autofinancement)	1 330 000 €		80 000 €	1 250 000,00 €

PROGRAMME 104 - RESEAU VIDEO PROTECTION					
	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
DEPENSES ACTUELLES	1 025 000 €	275 000 €	300 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €
EVOLUTION PROPOSÉE	- €	- 175 000 €	100 000,00 €	75 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSÉES	1 025 000 €	100 000 €	400 000 €	375 000 €	150 000 €
RECETTES (subventions, FCTVA, Autofinancement)	1 025 000 €	100 000 €	400 000,00 €	375 000,00 €	150 000,00 €

PROGRAMME 105 - PERFORMANCE ENERGETIQUE / ECLAIRAGE PUBLIC							
	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023 ET PLUS
DÉPENSES ACTUELLES	1 500 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
ÉVOLUTION PROPOSÉE	- €	- 100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €
DÉPENSES PROPOSÉES	1 500 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
RECETTES (subventions, FCTVA, Autofinancement)	1 500 000,00 €	150 000 €	300 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

PROGRAMME 107 : OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL

PROGRAMME 107 - CRÉATION D UN TERRAIN SYNTHETIQUE			
	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
DÉPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €
ÉVOLUTION PROPOSÉE	900 000,00 €	40 000,00 €	860 000,00 €
DÉPENSES PROPOSÉES	900 000,00 €	40 000,00 €	860 000,00 €
RECETTES (subventions, FCTVA, Autofinancement)	900 000,00 €	40 000,00 €	860 000,00 €

Cette méthodologie budgétaire est très pratique en ne valorisant que les crédits réellement dépensés, et pas les crédits engagés (au titre d'un marché public). Cette méthode annule les effets indésirables de la pluri annualité des projets d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à voter l'actualisation, la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessus.

Dossier examiné en commission Finances le 06 septembre 2018

N°8 AFFAIRES FINANCIERES - ZAC des Tanneurs - Approbation de l'arrêté des comptes définitif de la société "Aménagement 77" valant bilan de clôture de la concession d'aménagement : quitus de la gestion des opérations d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-2 et 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société "Aménagement 77" a remis à la commune son arrêté des comptes définitifs dans le cadre de son dossier de clôture de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) multi-sites des Tanneurs.

Cet arrêté des comptes définitif vient dans le cadre de la fin du contrat de la concession prolongé jusqu'au 10 février 2018. Pour rappel, le traité de concession d'aménagement de la ZAC multi-sites des Tanneurs entre la Ville de Lagny-sur-Marne et la société "Aménagement 77" a été conclu le 10 février 1998, pour une durée initiale de 6 ans. Ce traité a ensuite fait l'objet de quatre prorogations dont la dernière, actant la date du 10 février 2018 a été votée lors du conseil municipal du 16 octobre 2016.

Cette délibération fait suite à la délibération du 19 octobre 2017, dont l'objet était l'approbation du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) 2016 de la société "Aménagement 77" valant bilan de clôture provisoire de la concession d'aménagement. Certaines régularisations notariales nécessitaient d'être effectuées afin de clôturer définitivement la ZAC, celles-ci ont été réalisées. Le contrat de concession étant arrivé à échéance le 10 février 2018, "Aménagement 77" ne détenant plus aucune propriété foncière sur l'emprise de l'opération, et toutes les dépenses étant aujourd'hui constatées, les tâches relatives à la bonne clôture de l'opération suivant les termes du contrat de concession ayant été réalisés, la clôture définitive peut être approuvée.

Un reliquat du résultat final sera versé après validation du bilan de clôture définitif. Ainsi la commune pourra émettre un titre exécutoire équivalent à 29 961,13€ à transmettre au débiteur que représentera "Aménagement 77", soit le reliquat du résultat opérationnel dont 99% (2 082 179 €) ont été versés à la suite de l'approbation du CRACL de clôture provisoire présenté au conseil municipal du 13/10/2017.

Au total le résultat opérationnel définitif atteint donc le montant suivant : 2 112 140,13€.

Il est demandé à la collectivité concédante de bien vouloir approuver le présent arrêté des comptes définitif et de donner quitus de la gestion de l'opération par "Aménagement 77". Par suite, et conformément aux termes du contrat de concession et de ses avenants (articles 5 du traité de concession signé le 10 février 1998), la collectivité concédante bénéficiera du solde positif résultant des comptes de l'opération.

Le conseil municipal est invité à :

- **approuver le présent arrêté des comptes définitif valant clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Tanneurs,**
- **donner quitus de la gestion des opérations d'aménagements réalisées,**
- **autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document en relation avec ce dossier,**

- dire que le résultat opérationnel définitif atteint le montant de 2 112 140,31 € et qu'un reliquat de 29 961,13€ sera versé après validation du bilan de clôture définitif.

Dossier examiné en commission Finances le 06 septembre 2018

Annexe 7

N°9 AFFAIRES FINANCIERES - Convention de partenariat entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lagny-sur-Marne et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) relative à la mutualisation de la dématérialisation des flux comptables – Adoption

Les parties prenantes à la convention ont signé le 11 mai 2015 une convention de partenariat relative à la mutualisation de la dématérialisation des flux comptables. Cette convention étant arrivée à son échéance, il convient d'en établir une nouvelle.

La dématérialisation des flux comptables est l'ensemble des procédures qui consistent à remplacer des processus, des documents, des signatures, des transmissions, des échanges, de la conservation de flux papier par des flux numériques.

Cette dématérialisation a été rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2015, pour la transmission au Comptable Public des titres de recettes, des mandats de dépenses, des bordereaux les récapitulant et des pièces justificatives, en application de l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D.1617-23 du CGCT relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique.

La dématérialisation des flux comptables consiste d'une part en l'apposition de la signature électronique de l'Ordonnateur sur les bordereaux de mandats et de titres et sur les pièces justificatives ; d'autre part en la transmission électronique des titres de recettes, mandats de dépenses et bordereaux les récapitulant et des pièces justificatives au Comptable Public.

La Ville, le CCAS de LAGNY-SUR-MARNE et le SMAEP ont choisi de recourir à un opérateur privé, appelé tiers de transmission, pour la mise en œuvre de la signature électronique ainsi que la transmission et la réception de données et de documents électroniques. Elles ont dès lors décidé de mutualiser les coûts induits par cette obligation réglementaire.

A ce titre, après mise en concurrence, le tiers de transmission retenu est la société ADULLACT-PROJET, pour la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres, ainsi que les pièces justificatives et la transmission de ces pièces au Comptable Public, par le biais du PESV2.

Le coût de la maintenance et du support téléphonique s'élève à 3 810 € TTC pour 12 mois. La convention de partenariat a donc pour objet de fixer les modalités concernant la répartition du coût de la maintenance et du support téléphonique. La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois ferme, reconductible deux fois.

Le Comité syndical du SMAEP en date du 27 juin 2018 a approuvé la convention.

Le Conseil d'Administration du CCAS en date du 13 juin 2018 a approuvé la convention.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention relative à la mutualisation de la dématérialisation des flux comptables ci-annexée,**
- **autoriser M le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville le CCAS de LAGNY-SUR-MARNE et le SMAEP, relative à la mutualisation de la dématérialisation des flux comptables ci-annexée, ainsi que ses avenants et tout document afférent.**

Dossier examiné en commission Finances le 06 septembre 2018

Annexe 8

N°10 URBANISME - Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rappel de la procédure :

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) et les modalités de la concertation ont été lancées par délibération en date du 15 mars 2016. Des études fines ont été conduites, mettant en exergue les principaux enjeux du territoire latignacien.

Sur la base de ce diagnostic, le conseil municipal a débattu des orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lors de la séance du 22 novembre 2016. La traduction de ces orientations a été formalisée dans le projet de PLU arrêté par le conseil municipal du 16 janvier 2018, tirant aussi le bilan de la concertation.

Tout au long de la procédure, une concertation élargie a été rythmée à la fois par des ateliers animés par le bureau d'études en charge de la révision du PLU, par deux réunions publiques ainsi que par diverses rencontres permettant de présenter le projet en cours d'évolution comme lors des réunions de quartier.

Traduction des objectifs du PLU :

Orientation n°1 relative à la politique de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, notamment par :

- La préservation et la valorisation des grands espaces naturels au pourtour de la ville ;
- Le maintien des espaces verts en cœur d'îlots dans l'évolution du tissu urbain ;
- La constitution d'une perméabilité du tissu urbain pour la biodiversité de la Marne et de la Gondoire.

Orientation n°2 relative à la politique du paysage et du patrimoine, notamment par :

- La préservation et la valorisation des grandes formes paysagères bâties ou naturelles qui qualifient les franges ;
- La valorisation des parcours d'entrée de ville et d'entrée dans le centre historique dont les caractères ruraux ou urbains reflètent la diversité du territoire ;
- La prolongation des actions en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine bâti public et privé.

Orientation n°3 relative à la politique d'urbanisme, d'habitat et d'équipement, notamment par :

- La maîtrise de la production de logements et le soutien de la diversité de l'offre (logement aidé, logement pour petit ménage, etc.) ;
- L'adaptation de l'offre des équipements à l'évolution démographique et à l'émergence de nouvelles pratiques dans une répartition équilibrée sur les quartiers ;
- L'adaptation des nouvelles opérations de construction ou d'aménagement aux réseaux de communication numérique.

Orientation n°4 relative à la politique de développement économique, de l'équipement commercial et du tourisme, notamment par la consolidation et le développement des différentes composantes du rayonnement touristique de la ville.

Orientation n°5 relative à la politique des transports, des déplacements et du stationnement, notamment par :

- L'amélioration de l'accessibilité à la ville et au territoire en contribuant aux projets structurants en matière de déplacement sur Marne et Gondoire ;
- Le développement des liaisons inter-quartiers et l'amélioration de la desserte des pôles d'équipements et de services par des modes de déplacements durables.

Orientation n°6 relative aux risques et aux nuisances, notamment par leur prise en compte dans les politiques d'aménagement.

Transmission du dossier de PLU arrêté aux personnes publiques associées et enquête publique

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux communes limitrophes. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale. Les retours d'avis sont favorable assortis de réserves pour certains.

Concernant l'enquête publique, le tribunal administratif de Melun a désigné le commissaire enquêteur, M. Manuel GUILLAMO. Cette enquête publique s'est tenue du 30 avril au 8 juin 2018 inclus. 13 observations ont été rédigées dans les registres d'enquête publique papier et dématérialisé et deux courriers ont été rédigés. 10 personnes sont venues aux permanences du commissaire enquêteur. L'enquête publique dématérialisée a compté 317 visiteurs et 2133 téléchargements ont été réalisés.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au PLU sans réserve et avec trois recommandations (veiller à la compatibilité du PLU avec le SDRIF sur les objectifs de densification des espaces urbanisés existants, veiller à la compatibilité du PLU avec le PDUIF, veiller à associer le service territorial de l'architecture et du patrimoine pour les projets en secteur protégé).

L'ensemble des remarques émises par les PPA ont été étudiées et prises en compte lorsque celles-ci étaient justifiées. Des réunions ont été organisées avec le Département et les services de l'Etat afin d'étudier au mieux l'ensemble de leurs remarques afin d'y apporter les réponses les plus adaptées.

Les observations du public ont aussi fait l'objet d'un travail d'analyse et une réponse argumentée a, à chaque fois, été apporté.

L'ensemble des remarques des PPA et du public ainsi que les réponses apportées sont consultables dans le rapport du commissaire enquêteur. La plupart des observations ont été prises en compte.

Le projet de PLU arrêté, au vu des avis des PPA, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur a été modifié pour répondre aux différentes attentes tout en maintenant les objectifs et orientations soutenues par la municipalité.

Les pièces du PLU sont complétées et rectifiées en conséquence. Ainsi il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération du 15 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du PLU, et a défini les objectifs de ladite révision ainsi que les modalités de la concertation ;

VU la délibération du 22 novembre 2016, par laquelle le conseil municipal a pris acte du débat portant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ;

VU la délibération du 16 janvier 2018 par laquelle le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation avec le public et arrêté le PLU ;

VU l'arrêté municipal n°AR18000168 en date du 12 avril 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

VU l'arrêté municipal rectificatif n°AR18000201 en date du 25 avril 2018 de l'arrêté municipal n°AR18000168 ;

VU les avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité environnementale sur le PLU arrêté ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme du 4 septembre 2018 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, est invité à approuver le Plan Local d'Urbanisme

La délibération et toutes les pièces composant le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmises au préfet du Département de Seine et Marne ;

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs ;

Le dossier de PLU tel qu'approuvé par le conseil municipal est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie de Lagny-sur-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture et sera mis en ligne sur le site internet de la commune ;

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal départemental.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Annexe 9

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement, Développement durable
et Tourisme le 04 septembre 2018*

N°11 URBANISME - Approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR)

La commune de Lagny-sur-Marne est actuellement couverte par une Zone de Protection du Patrimoine Architecturale et Urbain (ZPPAU) approuvé le 1^{er} août 1990.

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le conseil municipal a prescrit la révision de la ZPPAU en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Les modalités de la concertation avec le public ont été fixées par une délibération le 15 mars 2016.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle doit définir les enjeux patrimoniaux culturels du territoire, déterminer les objectifs permettant d'en assurer la protection patrimoniale dans toutes ses composantes (architecturale, urbaines, historique et paysagère) et mettre en œuvre les modalités de leur gestion raisonnée en fonction de la spécificité des lieux ainsi que les principes liés au développement durable.

En application de l'article R.122-18 du code de l'environnement, la commune a saisi l'autorité environnementale qui, en date du 18 décembre 2017, l'a dispensé de réaliser une évaluation environnementale sur le projet de l'AVAP considérant que ce projet « n'est pas susceptible d'avoir des incidences négatives notable sur l'environnement ou sur la santé humaine. ».

Le conseil municipal a arrêté par délibération le projet d'AVAP le 16 janvier 2018 et a tiré le bilan de la concertation. Comme rappelé dans ladite délibération, et en conséquence de l'évolution de la loi LCAP du 7 juillet 2016, l'AVAP deviendra Site Patrimonial Remarquable (SPR) à son approbation.

Après un avis favorable à l'unanimité de la commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) en date du 5 mars, le projet de l'AVAP arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA). Elles se sont aussi prononcées favorablement.

Concernant l'enquête publique, le tribunal administratif de Melun a désigné le commissaire enquêteur, M. Manuel GUILLAMO. Cette enquête publique s'est tenue du 30 avril au 8 juin 2018 inclus. Une seule observation a été rédigée dans le registre d'enquête publique. Celle-ci concerne le degré de protection d'une bâtisse présente dans le périmètre de protection. L'enquête publique dématérialisée a compté 249 visiteurs et 780 téléchargements ont été réalisés.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour l'AVAP sans réserve ni prescription.

L'ensemble des consultations ayant été favorable sans prescription ni réserve, il n'a pas été nécessaire de modifier le document arrêté le 16 janvier 2018.

Le 11 juillet 2018, la commission locale de l'AVAP s'est réunie pour que l'ensemble des membres soit informé du retour des PPA et des conclusions de l'enquête publique. Chacun a été informé de la suite de la procédure.

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-3 du code du patrimoine, la préfète du Département a été saisie pour avis sur la révision de l'AVAP et sa transformation en SPRI le 13 juillet 2018.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « Grenelle 2 ») instituant notamment les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), qui remplacent les ZPPAUP ;

VU la loi n°2010-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) et notamment son article 114 précisant que « les projets d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la publication de la présente loi sont instruits puis approuvés conformément aux articles L. 642-1 à L. 642-10 du code du patrimoine, dans leur rédaction antérieure » au 9 juillet 2016 ;

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L.642-1 à L.642-10 et R.642-1 à R.642-29 relatifs à l'élaboration d'une AVAP dans leur rédaction antérieure au 9 juillet 2016 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2014, prescrivant la transformation de la ZPPAUP en AVAP ;

VU la délibération du conseil municipal du 15 mars 2016 déterminant les modalités de la concertation ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 janvier 2018 arrêtant le projet de l'AVAP ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation ;

VU l'avis de la CRPA favorable à l'unanimité en date du 5 mars 2018 ;

VU l'arrêté municipal n°AR18000168 en date du 12 avril 2018 soumettant le projet de l'AVAP à enquête publique ;

VU l'arrêté municipal rectificatif n°AR18000201 en date du 25 avril 2018 de l'arrêté municipal n°AR18000168 ;

VU les avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité environnementale sur l'AVAP arrêté ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme du 4 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'enquête publique et les avis PPA sont pour l'ensemble favorable sans prescription ni réserve, il n'est pas nécessaire de modifier le document arrêté le 16 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que le projet de l'AVAP tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

CONSIDERANT que suite à l'évolution de la loi LCAP du 7 juillet 2016, l'AVAP deviendra Site Patrimonial Remarquable (SPR) à son approbation ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, est invité à approuver le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui devient automatiquement Site Patrimoniale Remarquable (SPR) à compter de la présente délibération.

La délibération et toutes les pièces composant le projet de l'AVAP annexées seront transmises au préfet du Département de Seine et Marne ;

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs ;

Le dossier d'AVAP tel qu'approuvé par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie de Lagny-sur-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture et sera mis en ligne sur le site internet de la commune ;

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal départemental ;

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement, Développement durable
et Tourisme le 04 septembre 2018*

Annexe 10

N°12 URBANISME - Approbation du Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Conformément à la délibération du 29 mars 2018 concernant l'avis de la commune sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA), une enquête publique conjointe à celle portant sur la révision du PLU a eu lieu du 30 avril au 8 juin 2018. Pour rappel, ce PDA a été proposé à la commune par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-et-Marne via un courrier, réceptionné le 12 février 2018.

Cette proposition vise à limiter la servitude de protection des abords des monuments historiques aux espaces naturels ou bâtis se trouvant à l'intérieur du périmètre de l'AVAP en cours de transformation ; c'est-à-dire au niveau des lieux les plus sensibles, qui sont déjà protégés afin de préserver et mettre en valeur les abords immédiats et constitutifs de l'écrin du monument.

Concernant l'enquête publique, le tribunal administratif de Melun a désigné le commissaire enquêteur, M. Manuel GUILLAMO. Cette enquête publique s'est tenue du 30 avril au 8 juin 2018 inclus, conjointement avec l'enquête publique concernant la révision du PLU.

Aucune observation n'a été rédigé dans les registres d'enquête publique (papier et numérique). L'enquête publique dématérialisée a compté 205 visiteurs et 283 téléchargements ont été réalisés.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au périmètre délimité des abords sans réserve ni prescription mais avec une recommandation (associer le service territorial de l'architecture et du patrimoine en amont des études d'aménagements ou des projets de lotissements futurs pour protéger la qualité environnementale de ces secteurs protégés).

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et R. 153-8 et suivants ;

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L631-30 à 32 et R 621-96 à R621-96-17 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18/11/2014 ayant prescrit la révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 15/03/2016 ayant prescrit la révision du PLU ;

VU la séance du Conseil Municipal en date du 22/11/2016 au cours de laquelle le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16/01/2018 ayant tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16/01/2018 ayant tiré le bilan de la concertation sur le projet d'AVAP ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16/01/2018 ayant arrêté le projet d'AVAP ;

VU le courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France en date du 05/02/2018 complété d'une note justificative et d'un plan, proposant un Périmètre Délimité des Abords dans le cadre de la révision du PLU ;

VU la délibération en date du 29 mars 2018 donnant un avis favorable sur le projet de périmètre délimité des abords ;

VU l'arrêté n° AR18000169 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet du périmètre délimité des abords ;

VU l'arrêté n°AR18000200 rectificatif de l'arrêté n° AR18000169 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet du périmètre délimité des abords ;

CONSIDERANT l'absence d'observation du public dans les registres d'enquête publique (papier et dématérialisé) ;

CONSIDERANT le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 8 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, est invité à approuver le projet de périmètre délimité des abords proposé par l'unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-et-Marne.

A la réception de l'arrêté préfectoral portant création du périmètre délimité des abords, celui-ci sera annexé au plan local d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

La délibération et les pièces annexes à cette dernière seront transmises au préfet du Département de Seine-et-Marne.

Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement, Développement durable et Tourisme le 04 septembre 2018

Annexe 11

N°13 AFFAIRES FONCIERES - Lancement d'enquêtes publiques préalables au transfert dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique - rue de Belfort, rue de Nancy, rue de Strasbourg et la partie du quai du Pré Long qui est dans le domaine privé

La Commune de Lagny-sur-Marne s'est engagée dans une démarche globale de rétrocession des voies privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal. Les rues de Belfort, Nancy, Strasbourg et le quai du Pré Long sont concernés par ces rétrocessions.

Afin de transférer les voiries :

- Rue de Belfort constituée des parcelles AE 315 – AE 316 et AE 317 ;
- Rue de Nancy constituée des parcelles AE 324 – AE 325 – AE 326 – AE 336 – AE 250 – AE 251 – AE 252 – AE 335 et AE 334 ;
- Rue de Strasbourg constitué des parcelles AE 269 et d'une division parcellaire des parcelles AE 265p et AE 267p ;
- Le quai du Pré Long constitué de la parcelle AE 256.

dans le domaine public communal conformément au plan ci joint, la Commune de Lagny-sur-Marne prévoit d'engager une procédure de classement d'office conformément à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme.

La décision de transfert dans le domaine public est prise par délibération du Conseil Municipal après enquêtes publiques.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **engager la procédure de transfert dans le domaine public communal de la voirie des rues de Belfort, Nancy, Strasbourg et du quai du Pré Long,**
- **à autoriser M. le Maire à ouvrir des enquêtes publiques préalables,**

- à signer tout document relatif à ces enquêtes.

Les modalités des enquêtes publiques seront définies par arrêtés du Maire.

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement, Développement durable
et Tourisme le 04 septembre 2018*

Annexe 12

N°14 AFFAIRES FONCIERES - Acquisition des voies privées rue de la Gare d'eau et rue de l'Ile Maubert

Les rues de la Gare d'Eau et de l'Ile Maubert appartiennent respectivement à l'ensemble des copropriétaires des deux lotissements et sont gérées par le Syndic BSGI situé 12 place Georges Pompidou à Noisy-le-Grand.

Une grande majorité des copropriétaires ont demandé à la Mairie de LAGNY-SUR-MARNE que leurs rues soient cédées à la Commune.

Afin de pouvoir acquérir ces rues dans le domaine public communal les deux Associations Syndicales Libres des copropriétaires (ASL) doivent voter lors d'une assemblée générale la cession à titre gratuit à la Commune de leur rue et les copropriétaires de l'Ile Maubert doivent faire une division parcellaire pour cadastriser la rue. Les frais de géomètre pour cette cadastrisation sont à la charge des copropriétaires de l'Ile Maubert.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **accepter l'acquisition à titre gratuit de la rue de la Gare d'Eau dont les parcelles sont AN 375 – AN 376 – AN 377 – AN 378 et AN 379 et de l'Ile Maubert, en cours de cadastrisation, dès que les votes des ASL des deux lotissements seront effectués.**
- **autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions et tout document afférent.**

L'acquisition se fera par deux actes administratifs enregistrés et publiés au Service de la Publicité Foncière de Meaux.

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement, Développement durable
et Tourisme le 04 septembre 2018*

Annexes 13 et 14

N°15 AFFAIRES FONCIERES - Délégation du droit de préemption urbain de M. le Maire à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le bâtiment situé 30/34 rue Gambetta à Lagny-sur-Marne

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire souhaite avoir une délégation du droit de préemption urbain sur le bâtiment situé 30/34 rue Gambetta en raison de l'arrêté de péril ordinaire n°2018/010 du 12 juillet 2018 qu'elle a pris sur ce bâtiment.

Elle souhaite pouvoir maîtriser le foncier lors des ventes à venir pour permettre une mise en sécurité de ce bâtiment et sa réhabilitation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser M. le Maire à déléguer son droit de préemption urbain au Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,**
- **à signer tous les actes liés à cette délégation.**

Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement, Développement durable et Tourisme le 04 septembre 2018

N°16 PETITE ENFANCE - Signature des conventions de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Ville de Lagny-sur-Marne

Le Département de Seine et Marne demande qu'il soit procédé à la signature de conventions de financement pour fixer les modalités du soutien financier qu'il apporte pour la gestion des établissements de la petite enfance multi accueil Charpentier, multi accueil Les Touvents et la crèche familiale

Ces conventions fixent les modalités de soutien du Département de Seine et Marne et les obligations de la Ville de Lagny-sur-Marne pour l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions des établissements multi accueil Charpentier, multi accueil les Touvents et de la crèche familiale et tout avenant afférent proposés par le Département de Seine et Marne.

Dossier examiné en commission Finances le 06 septembre 2018

N°17 AFFAIRES GENERALES - Création par la Ville de Lagny-sur-Marne d'un fonds de dotation

La Ville souhaite créer un fonds de dotation qui sera dénommé "Lagny Mécénat ". Ce fonds aura pour objet de recevoir et de gérer les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable en vue d'apporter aux fondateurs les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'amplifier leurs actions d'intérêt général, de créer ou de soutenir des actions territoriales visant à :

- **Favoriser l'accès à une offre culturelle et sportive large et diversifiée** pour tous ;
- **Faciliter la réussite et l'autonomie des jeunes** en sécurisant leurs parcours (réussite scolaire, formation, emploi, insertion...) ;
- **Révéler et sauvegarder le patrimoine du territoire** pour conforter son identité historique, culturelle, patrimoniale et encourager le devoir de mémoire ;
- **Préserver l'environnement** en encourageant la mise en œuvre de politiques de développement durable et des événements de sensibilisation ;
- **Encourager la solidarité territoriale intergénérationnelle** et le lien social afin de promouvoir, de conforter et développer le bien vivre ensemble ;
- **Favoriser le bien vivre ensemble** en développant des événements de loisirs et de convivialité.

La Ville de Lagny-sur-Marne a souhaité associer à cette démarche l'association "Territoires solidaires" dont l'objet vise à encourager le développement de la culture et du sport sur le territoire d'Ile-de-France en accompagnant les collectivités territoriales dans la création de Fonds de dotation territoriaux.

Le Fonds est constitué par deux fondateurs, "la Ville de Lagny-sur-Marne" représentée par son Maire et l'association loi 1901 "Territoires solidaires" représentée par sa présidente Elisabeth CORREIA.

Le Fonds pourra mettre en œuvre toute action qui participera directement ou indirectement, à ces objectifs. Les moyens d'actions du Fonds sont les suivants :

- Collecter par tous les moyens, auprès de partenaires privés, notamment entreprises, de Fonds, biens ou droits nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans l'objet ci-dessus ;
- Verser des capitaux aux fondateurs pour financer leurs projets d'intérêt général dans les domaines de la culture, du sport, de la solidarité et de la réussite des jeunes ;
- Verser des capitaux pour soutenir tout projet d'organismes publics ou du secteur privé à but non lucratif s'inscrivant dans l'objet du Fonds ;
- Contracter des partenariats avec tout organisme, toute entité, d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes, y compris une collectivité.

Le Fonds de dotation est constitué avec une dotation initiale de 15 000 € supportée par le fondateur "Territoires solidaires". La dotation est apportée au Fonds à titre gratuit et irrévocable.

Le Fonds est administré par un Conseil d'Administration composé de 6 membres désignés par les représentants légaux des fondateurs. Le représentant du fondateur «Ville de Lagny-sur-Marne» est membre de droit du Conseil d'Administration.

Les membres s'établiront de la manière suivante :

- 2 représentants du fondateur "Ville de Lagny-sur-Marne",
- 1 représentant d'une entreprise privée,
- 1 représentant du monde associatif,
- 1 représentant du monde éducatif,
- 1 représentant de la société civile.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à créer un Fonds de dotation et de signer tous les documents afférents à cette création.

Dossier examiné en commission Finances le 06 septembre 2018

Annexe 15

N°18 AFFAIRES SPORTIVES - Convention avec le Département pour le fonctionnement de l'école Multisports

Le Département de Seine-et-Marne est un partenaire sur le développement et organisation des écoles multisports en Seine-et-Marne. Le Service des sports a sollicité le Conseil Départemental pour obtenir une subvention de fonctionnement pour son école multisports qui

compte 30 enfants. A la suite de la commission permanente du 25 juin 2018, le Conseil Départemental a proposé une aide de 10 000€.

Le versement de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention.

Le conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document afférent.

Dossier examiné en commission Finances le 06 septembre 2018

Annexe 16

N°19 PERSONNEL TERRITORIAL - Attribution d'une indemnité d'astreinte au chef de la Police Municipale et à son adjoint – Approbation

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration,

Il est nécessaire pour la collectivité d'assurer la continuité du service de la police municipale et pour son responsable et son adjoint d'être joignables par téléphone 24/24h pour toute urgence liée au maintien de la tranquillité et de la sécurité sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer d'une indemnité mensuelle d'astreinte téléphonique de 149,48€ au chef de la police municipale et à son adjoint leur permettant d'assurer la continuité du service de la police municipale en dehors de leurs heures de travail habituelles.

Le montant de cette indemnité est réglementaire et suivra l'évolution de la réglementation en vigueur.

Un bilan annuel sera fait de cette astreinte,

Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'année en cours.

Cette délibération abroge la délibération n°24 du conseil municipal du 29 mars 2018 portant attribution d'une indemnité d'astreinte pour le responsable de la police municipale.

N°20 PERSONNEL TERRITORIAL - Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

Il est nécessaire pour la Ville de recourir à des recrutements ponctuels, en vue de renforcer les équipes selon les besoins et ainsi garantir la qualité du service public rendu.

Ces recrutements doivent s'opérer dans le cadre réglementaire fixé par les articles 3-1° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les effectifs de la rentrée scolaire nécessitent aujourd'hui de réajuster les besoins de recrutement dans les secteurs d'activités en lien avec les enfants.

Ce point sera présenté au Comité Technique lors de sa séance du 10 septembre 2018.

Le Conseil Municipal est invité à créer 5 emplois non permanents sur les grades et les postes énumérés ci-dessous pour répondre à un accroissement temporaire d'activité à temps complet ou incomplet lié à l'ajustement des équipes dans le cadre de la rentrée scolaire :

- **2 adjoints techniques pour l'intendance et la restauration scolaire pour conforter les équipes en charge de l'entretien des bâtiments communaux.**
- **3 adjoints d'animation, notamment en vue d'assurer la traversée des enfants aux abords des écoles.**

<u>Grades</u>	<u>Postes occupés</u>	<u>Nombre de postes de renfort à la suite du CM du 05 juillet 2018</u>
Adjoint technique	2 agents d'entretien et de restauration scolaire	9
Adjoint d'animation	1 animateur sur différents temps périscolaires 2 agents de traversée scolaire	19

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

N°21 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents - Ouvertures d'emplois

Il s'agit de permettre l'adaptation des effectifs de la ville aux besoins des services, à leur organisation et à leur fonctionnement. Il est proposé, dans un premier temps, de procéder aux créations d'emplois faisant suite à des recrutements, à des évolutions de grade, à des promotions internes...

❖ Création d'emplois permanents au tableau des effectifs

Création d'1 poste permanent à temps complet en lieu et place d'un temps non complet :

- 1 adjoint technique à 90% passant à 100% (agent d'intendance et de restauration scolaire)

Ouverture de 7 emplois liés à un recrutement et à des évolutions de carrière entraînant une requalification de grades :

- 1 auxiliaire de puériculture principale de 2^e classe (recrutement en crèche)
- 2 agents de maîtrise (promotion interne)
- 1 animateur (promotion interne)
- 1 technicien (promotion interne)
- 2 ATSEM principal de 2^{ème} classe (1 adjoint technique ayant obtenu son équivalence de CAP petite enfance via la reconnaissance de l'expérience professionnelle et 1 adjoint technique répondant aux critères d'intégration avec son CAP petite enfance).

Création d'1 poste permanent dans le cadre d'un reclassement pour inaptitude physique (poste de détachement sur un an) :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ce point sera présenté au Comité Technique lors de sa séance du 10 septembre 2018.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

<u>Emplois</u>	<u>Effectif actuel</u>	<u>ont temps non complet</u>	<u>Effectif révisé</u>	<u>ont temps non complet</u>
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	20	0	21	0
Adjoint technique	96	7	96	6
Agent de maîtrise	13	0	15	0
ATSEM principal de 2 ^e classe	10	0	12	0
Technicien	3	0	4	0
Animateur	0	0	1	0
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^e classe	2	0	3	0

L'effectif des emplois permanents sera ainsi augmenté de **8** postes et fixé à **364** postes.

Les crédits afférents à cette dépense obligatoire sont imputés sur le chapitre 012.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces ouvertures d'emplois.

N°22 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents -
Fermetures d'emplois

Il s'agit dans un second temps de fermer les emplois qu'il n'est pas nécessaire de conserver à la suite de certains évènements notamment des départs en retraite, des mutations, des avancements de grade, des promotions internes, des changements d'affectation, des détachements, des disponibilités...

❖ **Fermetures de 7 emplois permanents liés à des recrutements nécessitant des requalifications de grades ou des promotions internes**

- 1 éducatrice de jeune enfant (départ)
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe (promotion interne)
- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (intégration ATSEM)
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe (promotion interne)
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (promotion interne)
- 1 agent de maîtrise principal (promotion interne)

Ce point sera présenté au Comité Technique lors de sa séance du 10 septembre 2018.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

<u>Emplois</u>	<u>Effectif actuel</u>	<u>ont temps non complet</u>	<u>Effectif révisé</u>	<u>ont temps non complet</u>
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4	0	3	0
Adjoints techniques principal de 2 ^{ème} classe	42	2	39	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	0	10	0
Agent de maîtrise principal	9	0	8	0
Educatrice de jeunes enfants	3	0	2	0

L'effectif des emplois permanents sera ainsi diminué de **7** postes et fixé à **357** postes.

Les crédits afférents à cette dépense obligatoire sont imputés sur le chapitre 012.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces fermetures d'emplois.

N°23 **Questions écrites**

Les dossiers sont consultables en Mairie - Direction Générale